

**RGPD :
Déclaration en ligne du Délégué à la Protection des Données
(DPD)**

SOMMAIRE

1. Effectuer une déclaration de nomination d'un DPO auprès de la CNIL	2
1.1 Organisme : Commune ou structure publique	5
1.2 Délégué : CDG51.....	6
1.3 Coordonnées publiques du délégué : CDG51	7
1.4 Récapitulatif et envoi	8
2. Modifier ou mettre fin à la désignation de votre délégué	9

1. Effectuer une déclaration de nomination d'un DPO auprès de la CNIL

Rendez-vous sur le site de la CNIL à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/designation-dpo>

➔ Cliquez sur « EFFECTUER UNE DÉMARCHE »

[PARTICULIERS](#) | [PROFESSIONNELS](#) | [PRESSE](#) Fr - En | [Gestionnaire de cookies](#)



PROTÉGER les données personnelles
ACCOMPAGNER l'innovation
PRÉSERVER les libertés individuelles

[MA CONFORMITÉ AU RGPD](#) | [RESSOURCES](#) | [TEXTES OFFICIELS](#) | [LA CNIL](#) 



PASSER À L'ACTION
Les grandes étapes pour protéger les données personnelles de votre organisme.
> Démarrer avec le RGPD



RESPECTER LES DROITS DES PERSONNES
Les règles, les réponses à apporter aux personnes.
> Découvrir nos conseils



EFFECTUER UNE DÉMARCHE
Les services en ligne pour désigner un délégué, déclarer un fichier, demander une autorisation, etc.
> Réaliser une démarche

➔ Cliquez sur “VÉRIFIER ET DESIGNER”

Les services en ligne pour désigner un délégué à la protection des données, notifier une violation de données personnelles, déclarer la CNIL autorité chef de file ...

   

Désigner un délégué à la protection des données (DPO) ou modifier une désignation

Vous souhaitez désigner votre délégué à la protection des données ou procéder à son remplacement : Assurez-vous en particulier que ces 3 conditions sont réunies :

Vérifier et désigner

Notifier une violation de données personnelles

Le RGPD impose de notifier à la CNIL les violations présentant un risque pour les droits et libertés des personnes et, dans certains cas, lorsque le risque est élevé, aux personnes concernées.

Notifier une violation

Désigner un délégué à la protection des données (DPO) ou modifier une désignation

03 avril 2026

*Avant de **désigner en ligne** votre délégué à la protection des données, vérifiez qu'il dispose du statut, des compétences et des moyens nécessaires à l'exercice de ses missions.*



Vous souhaitez désigner votre délégué à la protection des données ou procéder à son remplacement :

Assurez-vous en particulier que ces 3 conditions sont réunies :

1. Le délégué détient les compétences requises

Cela suppose :

- une expertise juridique et technique en matière de protection des données personnelles ;
- une bonne connaissance du secteur d'activité, de l'organisation interne, en particulier des opérations de traitements, des systèmes d'information, des besoins en matière de protection et de sécurité des données. Le niveau d'expertise exigé varie en fonction de la sensibilité, de la complexité et du volume de données traitées par l'organisme. Ces connaissances et ces compétences peuvent être acquises au moyen d'un plan de formation adapté au profil du futur délégué.
- [En savoir plus](#)

2. Le délégué dispose de moyens suffisants

Cela implique en particulier que le délégué :

- soit associé à toutes les questions relatives à la protection des données personnelles ;
- dispose du temps suffisant pour exercer ses missions ;
- bénéficie de moyens matériels et humains adéquats ;
- puisse accéder aux informations utiles ;
- soit en mesure d'entretenir ses connaissances spécialisées ;
- soit facilement joignable par les personnes concernées.
- [En savoir plus](#)

3. Le délégué a la capacité d'agir en toute indépendance

Cela signifie :

- ne pas être en situation de conflit d'intérêt en cas de cumul de sa fonction de délégué avec une autre fonction ;
- pouvoir rendre compte de son action au plus haut niveau de la direction de l'organisme ;
- ne pas être sanctionné pour l'exercice de ses missions de délégué ;
- ne pas recevoir d'instruction dans le cadre de l'exercice de ses missions de délégué.
- [En savoir plus](#)

Vous répondez à ces prérequis ?

[> Gérer vos désignations de DPO](#)

La désignation d'un DPO, son remplacement ou la déclaration de la fin de ses missions se font exclusivement depuis le téléservice dédié.

➔ Créez un compte CNIL

Connectez-vous à votre compte CNIL

Connexion

S'identifier avec votre courriel

Courriel :

Mot de passe :

☐ Afficher

CONNEXION

→ Mot de passe perdu ? [Récupérez votre accès !](#)

→ Pas de compte ? [Enregistrez-vous !](#)

Vous allez ensuite pouvoir procéder à votre déclaration en 4 étapes :

1.1 Organisme : Commune ou structure publique



N° SIREN de
votre
commune

Organisme désignant le délégué

Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME

Numéro SIREN

Vérifier

☐ Cochez cette case si votre organisme ne dispose pas de N° SIREN

Etape suivante

COORDONNÉES DE L'ORGANISME

Dénomination

Commune de

Adresse postale

Effectif

--Sélectionnez--

Code postal

Secteur d'activité

Sélectionnez « Administration publique »

Ville

Pays

France

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉGAL

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Maire

Adresse électronique

Prénom

Confirmer l'adresse électronique

1.2 Délégué : CDG51

Délégué à la protection des données désigné

Tous les champs de ce formulaire sont obligatoires

TYPE DE DÉSIGNATION
☐ Désignation d'une personne physique
☒ Désignation d'une personne morale

Sélectionnez « personne morale »

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME
Numéro SIREN
285109161

N° SIREN du CDG51

☐ Cochez cette case si votre organisme ne dispose pas de N° SIREN

COORDONNÉES DE L'ORGANISME DÉSIGNÉ DÉLÉGUÉ

Dénomination
CDG51

Adresse postale
11 Rue du Général Edmond Buat

Effectif
--Sélect 50 à 99 agents

Code postal
51000

Secteur d'activité
--Sélect Administration publique

Ville
Châlons en Champagne

Pays
France

COORDONNÉES DU RESPONSABLE LÉgal DE L'ORGANISME DÉSIGNÉ DÉLÉGUÉ

☐ Madame ☒ Monsieur

Nom
VALENTIN

Adresse électronique
rgpd@cdg51.fr

Prénom
PATRICE

Confirmer l'adresse électronique

COORDONNÉES DE LA PERSONNE CHARGÉE DE LA DÉSIGNATION

Ces coordonnées sont exclusivement réservées à la CNIL et ne sont pas communiquées au public

☒ Madame ☐ Monsieur

Nom

PETRY

☒ Cochez cette case si l'adresse postale est identique à celle de l'organisme

Prénom

Ludivine

Adresse professionnelle

11 Rue du Général Edmond Buat

Téléphone mobile

Code postal

51000

Téléphone professionnel

03 26 69 99 05

Ville

Châlons en Champagne

Adresse électronique

rgpd@cdg51.fr

Pays

France

1.3 Coordonnées publiques du délégué : CDG51

MOYENS DE CONTACTS

Indiquez au moins deux moyens de contact dont un électronique (adresse électronique générique ou formulaire de contact).

Il est recommandé d'éviter la saisie de coordonnées privées (téléphone personnel) ou comportant des noms/prénoms (adresse électronique nominative) compte tenu de leur diffusion en « open data ».

Adresse électronique publique

rgpd@cdg51.fr

Adresse postale publique

11 Rue du Général Edmond Buat

Adresse internet du formulaire de contact

<https://51.cdgplus.fr/>

Code postal

51000

N° de téléphone public

03 26 69 99 05

Ville

Châlons en Champagne

Autre moyen

Précisez

Pays

-Sélectionnez---

1.4 Récapitulatif et envoi

N'oubliez pas de faire parvenir au nouveau délégué à la protection des données, à l'adresse rgpd@cdg51.fr, la fiche de désignation que vous allez recevoir de la CNIL précisant le numéro de cette désignation (modèle ci-dessous).

COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

ORGANISME DÉSIGNANT LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

N° SIREN
Nom de l'organisme
Nom du représentant légal
Adresse postale
Pays

DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES DÉSIGNÉ

N° SIREN
Organisme désigné
Nom du représentant légal
Nom de la personne en charge de la désignation
Date de prise de fonction
Adresse postale
Pays

COORDONNÉES PUBLIQUES

Ces informations de contact permettent à toute personne de joindre le délégué facilement. La CNIL les tient à disposition du public dans des formats ouverts.

Adresse postale publique
Ligne téléphonique dédiée
Adresse électronique dédiée

Les exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (statut, fonction, missions, qualités professionnelles) sont définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données personnelles (RGPD). Le non-respect de ces dispositions est passible de sanctions.

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3 Place de Fontenoy, TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 - 01 53 73 22 22 - www.cnil.fr

Les données personnelles nécessaires à l'accomplissement des missions de la CNIL sont conservées et traitées dans des fichiers destinés à son usage exclusif. Les personnes concernées peuvent exercer leurs droits Informatique et Libertés en s'adressant au délégué à la protection des données de la CNIL via un formulaire en ligne ou par courrier postal.

Pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr/donnees-personnelles>

2. Modifier ou mettre fin à la désignation de votre délégué

IMPORTANT : Pour toute modification ou fin de désignation, rendez-vous directement sur votre espace CNIL : « Gérez vos désignations de DPO », [en cliquant ici.](#)